



Karim Ben Cheïkh
Eléonore Caroit

Proposition de loi

visant à renforcer les
droits et les services
publics des Français
établis hors de France

Sommaire

COMMUNIQUÉ	-----	03
LES MESURES PHARES	-----	04
• Renforcer la protection sociale	-----	04
• Garantir un cadre économique et fiscal adapté	-----	04
• Améliorer l'accès à l'éducation et à la culture	-----	05
• Protéger le droit au compte et faciliter le retour en France	-----	05
• Soutenir la mobilité et la représentation des Français à l'étranger	-----	05
CONTACTS	-----	06

Communiqué

UNE PROPOSITION DE LOI TRANSPARTISANE POUR RENFORCER LES DROITS ET LES SERVICES PUBLICS POUR LES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE

Karim BEN CHEÏKH (groupe Écologiste et Social) et **Éléonore CAROIT** (groupe Ensemble pour la République) déposent une proposition de loi ambitieuse visant à renforcer les droits et les services publics des Français établis hors de France.

Fruit d'un effort transpartisan nourri par des dizaines d'auditions et de permanences parlementaires depuis trois ans, cette proposition de loi entend répondre concrètement aux difficultés rencontrées par les Français de l'étranger dans leur quotidien : accès aux droits sociaux, assurance-santé, éducation, fiscalité, protection bancaire et retour en France. Elle permet une mise à jour de nos politiques publiques à destination d'une diaspora française estimée à 2,5 millions de personnes à travers le monde et qui est un levier de rayonnement économique et culturel.

Chacun des 21 articles contribue à corriger des dysfonctionnements, des inégalités et propose de nouvelles approches dans les politiques publiques pour les Français de l'étranger. Depuis 2013, aucune loi n'avait abordé le sujet des Français établis hors de France. Celle-ci réaffirme que tout Français, où qu'il vive, fait pleinement partie de la République et bénéficie d'une continuité de ses droits.

Ce texte vise ainsi à bâtir une relation durable et équitable entre la République et ses ressortissants à l'étranger. Il constitue une avancée majeure pour des millions de Français qui, bien que géographiquement éloignés, restent pleinement citoyens et contribuent au rayonnement de la France dans le monde.

Notre proposition de loi traduit concrètement les principes d'égalité des droits, de solidarité nationale et d'unité de la République, en atténuant les contraintes de l'éloignement et en améliorant les conditions d'accès aux services publics, à l'étranger comme en France ■



KARIM BEN CHEÏKH

Député de la 9ème circonscription
des Français établis hors de France



ÉLÉONORE CAROIT

Députée de la 2ème circonscription
des Français établis hors de France

Les mesures phares

REFORCER LA PROTECTION SOCIALE

- **Reconnaissance d'un droit opposable aux aides sociales, qui intègre la question de la perte d'autonomie, et prévoit la définition, par décret, des conditions d'éligibilité**
- **Complète la base légale des aides sociales pour intégrer la question de la perte d'autonomie**
- **Financement pérenne pour la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) via une fraction de 0,09% de la CSG, garantissant sa mission de service public**
- **Etude d'une attribution automatique d'un numéro de sécurité sociale dès l'inscription au registre consulaire**
- **Etude d'une harmonisation des conditions d'accès à l'Allocation Adulte Handicapé à l'étranger (passage du seuil de 80% à 50% d'invalidité comme en France)**

AMÉLIORER L'ACCÈS À L'ÉDUCATION ET À LA CULTURE

- **Droit d'accès aux établissements français du réseau AEFE pour tous les élèves français**
- **Reconnaissance d'un droit opposable pour les bourses scolaires dont les conditions sont définies par décret**
- **Étude d'un bouclier tarifaire pour plafonner les frais de scolarité selon les revenus familiaux**
- **Création expérimentale d'un Pass Culture pour les jeunes Français de 15 à 18 ans établis à l'étranger**

PROTÉGER LE DROIT AU COMPTE ET FACILITER LE RETOUR EN FRANCE

- **Interdiction de fermeture de compte bancaire au seul motif d'un déménagement à l'étranger**
- **Renforcement du droit au compte avec obligation de motivation des refus**

Les mesures phares

- **Suppression du délai de carence de trois mois pour l'accès à la Sécurité sociale en cas de retour**
- **Inscription scolaire facilitée sans justificatif d'adresse définitive, sur simple attestation sur l'honneur**
- **Étude d'une garantie étatique des loyers pour faciliter l'accès au parc locatif au retour**

GARANTIR UN CADRE ÉCONOMIQUE ET FISCAL ADAPTÉ

- **Création du statut de résidence d'attache en France, permettant de conserver un bien en France avec le bénéfice d'une fiscalité modérée**
- **Reconnaissance officielle des entrepreneurs français à l'étranger par un label dédié**
- **Ouverture des dispositifs de soutien à l'entreprenariat de BPI France aux "entrepreneurs français à l'étranger" labellisés**
- **Extension de la réduction d'impôt pour dons aux organismes d'intérêt général**

- **Suppression de l'obligation de représentant fiscal pour tous les Français de l'étranger, résidant dans un pays doté d'une convention d'entraide fiscale avec la France**

SOUTENIR LA MOBILITÉ ET LA REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

- **Étude de tarifs aériens négociés par l'État pour maintenir le lien avec la France**
- **Amélioration du régime d'indemnités des conseillers des Français de l'étranger pour couvrir leurs frais de mandat**

CRÉER UN PRINCIPE D'ATTACHEMENT TERRITORIAL

- **Rend obligatoire pour l'état la mise en place de dispositifs d'atténuation des effets de distance d'avec le territoire national**
- **Ce principe renforce l'assise légale de l'ensemble de nos services publics à l'étranger**



[Consultez la proposition de loi](#)

CONTACTS

Relations presse de Karim Ben Cheikh

Jihane BOUDRAA

06 16 46 88 40 - karim.bencheikh@assemblee-nationale.fr

Relations presse de Eléonore Caroit

Nadège SELVADASSE

06 52 00 03 69 - eleonore.caroit@assemblee-nationale.fr